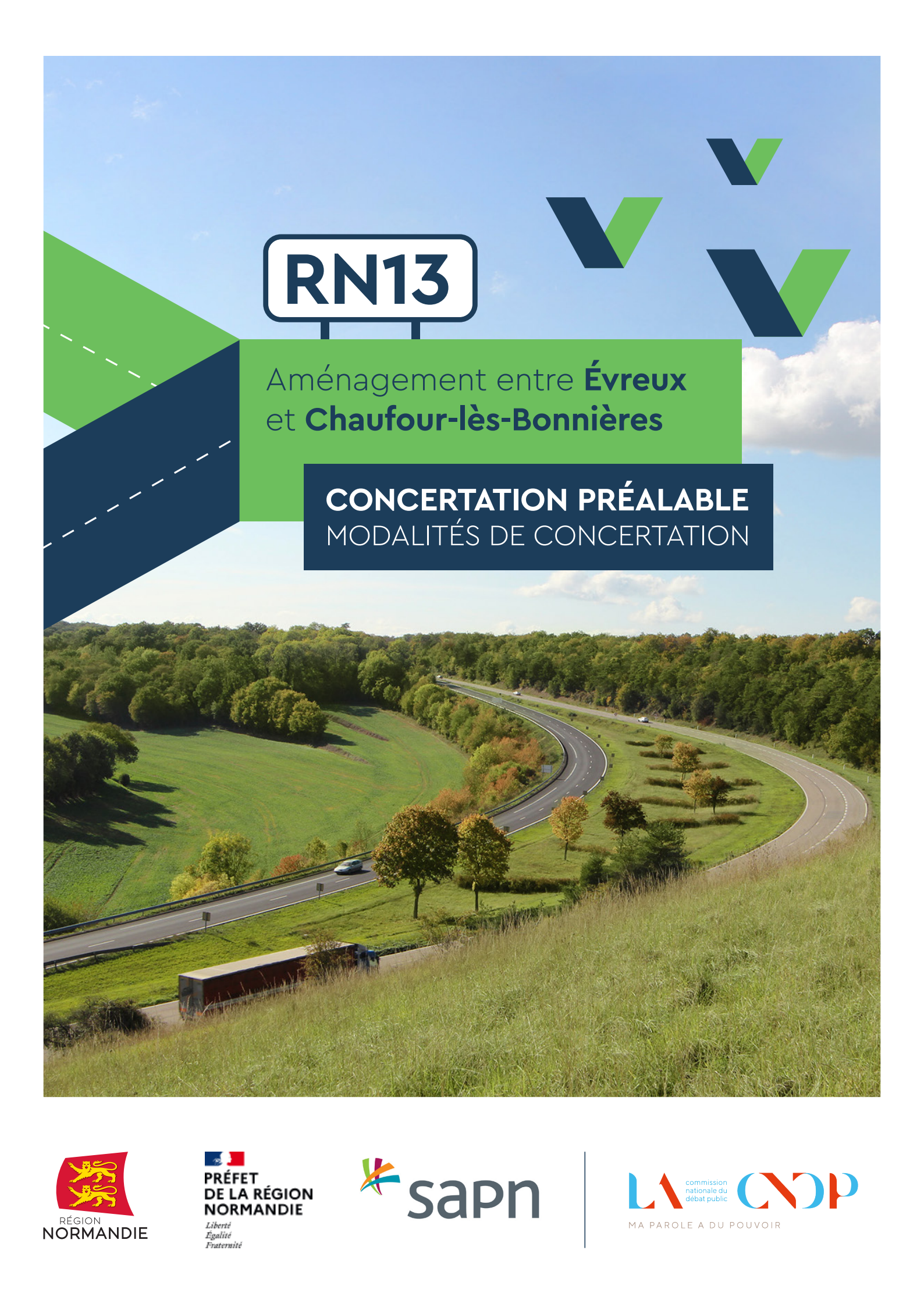




RN13

Aménagement entre **Évreux**
et **Chaufour-lès-Bonnières**

CONCERTATION PRÉALABLE
MODALITÉS DE CONCERTATION

SOMMAIRE

1 CONTEXTE	P3
2 QUI EST CONCERNÉ PAR LE PROJET ET LA CONCERTATION ?	P4
a Les acteurs institutionnels et représentatifs	P4
b Le grand public	P4
3 LE PHASAGE ET OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION D'ACCOMPAGNEMENT	P5
a L'information préliminaire	P5
b La concertation préalable réglementaire	P6
c La concertation continue	P6
4 PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA COMMUNICATION	P7
5 LES MODALITÉS EN PHASE D'INFORMATION PRÉLIMINAIRE	P8
6 LES MODALITÉS EN PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE RÉGLEMENTAIRE	P10





1 CONTEXTE

Mis en attente depuis 2007, le projet de la mise à 2x2 voies du tronçon de la RN 13 entre Evreux et Chaufour-lès-Bonnières a été relancé significativement par la Région Normandie.

13 500 à 24 000 véhicules, dont 1 200 à 1 500 poids lourds, circulent quotidiennement entre l'échangeur de l'A 13 et l'entrée d'Evreux, sur un tracé présentant un caractère d'insécurité.

Avec la signature d'une convention tripartite le 21 février 2020, la Région Normandie a obtenu l'accord de l'Etat pour réaliser les études de l'aménagement 2x2 voies jusqu'à la déclaration d'utilité publique (DUP) à l'horizon 2024. La Région pilote donc ce projet routier d'une longueur de 21,2 kilomètres. Elle coordonne également l'action de la SAPN, chargée de la réalisation de la déviation de Chaufour-lès-Bonnières dans les Yvelines. L'Etat valide les études et porte les procédures réglementaires

La Région Normandie a déjà affecté 3,5 M€ pour la réalisation des premières phases d'études. Débutées en février 2020, les études d'opportunité de phase 1 ont été terminées en mai 2021. La CNDP a ensuite été saisie le 22 septembre 2021, conformément aux ordonnances de 2016 qui s'appliquent aux projets de grandes infrastructures de transport. Elle a décidé le 6 octobre dernier la mise en place d'une concertation préalable. Deux garants ont été désignés pour la préparer puis la conduire. La concertation préalable est un dispositif participatif dont l'objectif est d'informer et de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur un projet, avant sa réalisation. Le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 13 est estimé entre 95 et 265 M€ selon les scénarios. Il prendra en compte les nouvelles exigences environnementales (bruit, air/santé, zones humides, biodiversité...).



2 QUI EST CONCERNÉ PAR LE PROJET ET LA CONCERTATION ?

a | Les acteurs institutionnels et représentatifs

- **les collectivités locales sur un périmètre de 25 km de long** : 14 communes du périmètre rapproché situées entre Vernon à Evreux en intégrant plusieurs communes d'Île-de-France et 3 intercommunalités : les communautés d'agglomération Evreux Portes de Normandie et Seine Normandie Agglomération ainsi que la Communauté de communes Portes Île-de-France
- **les organisations professionnelles** et notamment celles du monde agricole
- **les associations** et notamment environnementales
- **les acteurs économiques** et notamment les commerces de proximité et touristiques

À NOTER : *les périmètres de la concertation et celui de la communication sont à bien distinguer ; un effet de « halo » élargira significativement en effet le périmètre administratif indiqué ci-dessus grâce au plan média qui sera mis en place. Ainsi les collectivités et acteurs en dehors des périmètres mais se sentant concernés, seront informés de la concertation et pourront se manifester.*



b | Le grand public

- Habitants sur l'ensemble du périmètre de la concertation, tel que défini
- Riverains immédiats plus particulièrement impactés / concernés par les aménagements
- Usagers permanents ou temporaires, tout type de mobilités confondu

Les préoccupations des uns et des autres sont pour certaines, bien différentes voire incompatibles ; les habitudes de chacun quant à la manière de s'informer et de donner son avis, aussi.

La communication d'accompagnement des différentes phases devra donc être planifiée, conçue et diffusée de façon adaptée aux divers profils, et notamment pour les raisons suivantes :

- La mesure du temps n'est pas la même pour les institutionnels (habitués aux temps longs) et le grand public (perplexe voire suspicieux vis-à-vis des décalages entre annonce et réalisation) ;
- La confiance de certains publics à l'égard des processus de consultation quels qu'ils soient, s'amenuise depuis de nombreuses années. L'attitude « à quoi bon ? » est un véritable écueil qui doit être pris en compte.
- La vision des impacts est plutôt à 360° pour les uns et par le fait même, sujette à compromis tandis que les autres observent les effets immédiats sur leur quotidien et leurs habitudes.
- La priorisation des objectifs relève d'intérêts divergents, et même s'ils sont parfois partagés ; et par exemple, la préservation de l'environnement doit-elle prévaloir sur le développement économique ? La fluidité du trafic et la sécurité routière importent-elles plus que les déplacements occasionnels du quotidien ?

C'est notamment en réfléchissant à ces premiers postulats que devra se dérouler le processus de communication de chaque phase de concertation.

Dans tous les cas, il est indispensable que les élus locaux comme leurs administrés s'approprient pleinement le projet, et quelle que soit leur niveau d'adhésion, afin que la concertation menée reflète au plus près les attentes des publics concernés.



3 LE PHASAGE ET LES OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION D'ACCOMPAGNEMENT

Il convient de distinguer 3 temps de concertation et de fait, 3 stratégies de communication spécifique lors de chaque phase.

- répondent aux spécificités locales.
- soient dûment relayés par les acteurs représentatifs auprès du grand public.

Pour chacune d'elle, un principe de co-construction de la communication d'accompagnement sera à retenir afin que les dispositifs mis en œuvre :

2021	2022						
Depuis le 6 octobre 2021	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Préparation de la concertation avec les garants > 19/06/22	Information préliminaire : du 20/06/22 > 04/09/22			Concertation préalable réglementaire : 05/09> 23/10/22		Restitution concertation préalable réglementaire : 24/11/22	
	Publicité réglementaire : 20/06> 03/07/22						

a | L'information préliminaire

Cette disposition est spécifique à ce projet. Elle précède la concertation préalable réglementaire (05/09/22 > 23/10/22), telle que définie par le Code de l'environnement.

Cette phase s'est ouverte depuis la désignation des garants par la CNDP, le 6 octobre 2021 mais elle sera tout particulièrement active et visible entre le 20 juin et le 4 septembre 2022.

À NOTER : cette phase sera concomitante avec la période de publicité réglementaire, entre le 20 juin et le 3 juillet 2022. Elle se déroulera au lendemain des élections législatives.

Les objectifs de cette phase sont :

- Préparer la procédure de la concertation préalable en recueillant des idées et suggestions, notamment sur les thématiques
- Sensibiliser toutes parties prenantes, y compris le grand public, aux modalités de la concertation préalable
- Créer un contexte favorisant la participation en mettant en disposition très en amont des informations sur le projet
- Face à un dispositif « long » (un an s'écoulera entre la saisine de la CNDP et la concertation préalable), entretenir l'intérêt du plus grand nombre autour du projet et par le fait même inciter à la participation.

► Cette phase est dominée par de la pédagogie « concertation préalable » visant à clarifier et à confirmer principes et bénéfices d'une concertation.

À ce stade, il ne s'agit pas encore de recueillir des avis (qui ne seraient d'ailleurs pas pris en compte dans le bilan de la concertation), mais plutôt de faire valoir l'importance de la participation lors de la concertation réglementaire. Les outils / actions de communication mis en place devront inciter l'ensemble des acteurs concernés à émettre des suggestions ou à faire part de leurs préoccupations afin de nourrir les échanges de la concertation préalable. Il sera également essentiel de souligner que la réalisation du projet, dans sa version la plus satisfaisante pour tous, est suspendue aux conclusions de la concertation réglementaire.

La communication d'accompagnement devra permettre de bien distinguer cette phase de celle de la concertation préalable afin d'éviter toute méprise.

Parallèlement, une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- Maintenir le lien « réanimé » avec les acteurs jusqu'à la rentrée 2022, et notamment les collectivités locales, les consulaires, les associations
- Un format de communication « objectif » dont l'objet ne sera ni la promotion du projet, ni celle des porteurs de projet.
- La période sensible des élections nationales qui pourrait conduire localement à une instrumentalisation politique du projet.
- L'intérêt du projet pour certains territoires franciliens à l'Est (Yvelines) ou encore pour les territoires normands à l'Ouest, au Nord et au Sud d'Évreux, qui reste à clarifier au niveau de tous les acteurs institutionnels.
- Informer sur le projet en amont de la concertation préalable réglementaire.

b | La concertation préalable réglementaire

Cette phase de concertation se déroulera dans le cadre légal, sous la supervision des deux garants désignés par la CNDP, Caroline Werkoff et Jean-Louis Laure.

Planning :

- Période de publicité réglementaire du 20 juin au 3 juillet 2022.
- Concertation du 5 septembre au 23 octobre 2022.

Les objectifs de cette phase sont :

- **informer**, de la manière la plus complète et la plus approfondie possible, l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu le public riverain dans ses différentes composantes, sur la nature du projet et les différents scénarios envisagés, les modalités de sa réalisation, ses impacts de toutes nature.
- **pouvoir questionner l'opportunité du projet et recueillir tout avis**, suggestion, recommandation... susceptibles d'être pris en compte pour enrichir sa mise au point si sa poursuite était confirmée à l'issue de la concertation.
- **permettre à tous les types de publics de connaître et de comprendre, de questionner et de discuter**, sans exclusive, l'ensemble du projet, et de recevoir réponse à leurs questions.

C'est la raison d'être de la concertation préalable à un moment clé de la vie du projet.

► Cette phase est caractérisée par une écoute attentive et un dialogue constructif visant à expliciter et à débattre les sujets soulevés par tous les acteurs et publics concernés.

Elle est close par le bilan de la concertation.

Parallèlement, une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- Identification des effets potentiels de long terme de la crise sanitaire
- La particularité de la gouvernance tripartite du projet.

c | La concertation continue

Cette phase succèdera, à compter du 1^{er} trimestre 2023 et jusqu'à l'enquête publique à l'horizon 2025, à la concertation préalable en fonction de l'avancement du projet et fera l'objet d'orientations stratégiques de communication distinctes qui seront développées en temps opportun.

La communication d'accompagnement de la concertation, au travers de ses différentes phases, doit donc en permanence réaffirmer son caractère d'indépendance et son objectif premier d'être au service des bénéficiaires du projet, quelle que soit leur posture, en termes de représentation ou d'adhésion.

4 LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA COMMUNICATION

Conformément à la convention tripartite, tous les aspects communication sont pris en charge par la Région Normandie.

A ce titre, et la Région Normandie disposant de marchés transversaux, d'une part, et de ressources internes, d'autre part, ce sont ses services et prestataires qui coordonneront et réaliseront tous les outils / actions (conception graphique et rédactionnelle, fabrication, diffusion, logistique ...) définis au plan de communication et validés par les garants et les porteurs de projet.

L'ensemble des outils / actions seront réalisés conformément à la charte graphique du projet, validée.

Plan de communication	Avant-projet	Validation intermédiaire	Validation finale	Mise en œuvre opérationnelle
	Région Normandie (maîtrise d'ouvrage routière + direction de la communication)	- Garants - Porteurs de projet	CNDP	Région Normandie (maîtrise d'ouvrage routière + direction de la communication)
Pour chaque outil / action	Avant-projet (brief, cahier des charges, contenus, formats, moyens techniques, ...)	Validation intermédiaire	Validation finale	Mise en œuvre opérationnelle (conception graphique et rédactionnelle, fabrication, diffusion, logistique ...)
	Région Normandie (maîtrise d'ouvrage routière)	- Garants - Porteurs de projet	- Garants - Porteurs de projet	Région Normandie (maîtrise d'ouvrage routière + direction de la communication + prestataires Région)





5 LES MODALITÉS EN PHASE D'INFORMATION PRÉLIMINAIRE

Rappel des objectifs : communication pédagogique sur les modalités, maintien du lien avec les acteurs

Alerte : Il faut veiller à ce que cette phase d'information préliminaire se distingue bien de la concertation réglementaire. Si des outils / actions peuvent être préparés durant cette première phase, ils ne seront pas pour autant diffusés tous azimuts, et notamment auprès du grand public, de manière à ne pas induire de confusion. En effet, il serait dommageable que des avis soient émis durant cette période préliminaire et malgré tout non repris dans le bilan de la concertation réglementaire, sachant que les émetteurs risquent de ne pas s'exprimer deux fois sur le même sujet.

Période : d'octobre 2021 > 04/09/2022 avec une action plus marquée à partir du 20 juin 2022 et durant les 15 jours suivants.

Le tableau suivant évoque les grandes étapes de la communication, incluant des périodes marquées par des événements spécifiques.

Il ne constitue pas en soi un rétroplanning de production. Celui-ci sera élaboré parallèlement et pour chaque action / outil. A ce stade, la lecture chronologique est établie selon dates probables de diffusion (et non de réalisation).

Période de diffusion / partage ou date à retenir	Outils & actions	Cible	Objectifs	Modalités de partage ou diffusion
6 octobre 2021	Désignation de 2 garants par la CNDP + lettre de mission	Porteurs de projet Grand public	Mise en place d'une concertation préalable	Site Internet CNDP
18 octobre 2021	Communiqué de presse	Médias Grand public	Annoncer la tenue d'une concertation préalable	Site Internet + RS de la Région Service presse de la Région
Novembre 2021	Définition d'une identité graphique applicable à tous les supports du projet	Grand public, riverains, collectivités	Homogénéisation et reconnaissance des documents	Documents
8 décembre 2021	Communiqué de presse après le COFIL avec le Préfet et le Président de Région	Grand public Médias	Affirmer la poursuite du projet	RS de la Région, Etat, SAPN
2 mars 2022	Dossier de concertation	CNDP avec pré-validation des garants	Validation y compris dates de la concertation préalable	Sans objet car formalité interne
Entre le 28/03 et le 29/04/2022	Rencontre avec les collectivités	Référents + services communication EPN, SNA et CCPIF du COTECH + élus	Impliquer les collectivités dans la concertation Connaître leurs attentes et besoins en communication	Invitation
10 avril 2022 24 avril 2022	Elections présidentielles			
Mai / juin 2022	Constituer un fichier d'acteurs représentatifs + mise à jour	Acteurs représentatifs Puis grand public selon données collectées via le site	Disposer d'un fichier renseigné et à jour pour les différentes diffusion	A définir / ! / RGPD

Période de diffusion / partage ou date à retenir	Outils & actions	Cible	Objectifs	Modalités de partage ou diffusion
01/06/2022	Validation périmètre concertation + plan de communication + modalités de concertation	CNDP avec pré-validation des garants	Organiser la communication	Sans objet
12 & 19 juin 2022	Élections législatives			
Seconde quinzaine de juin 2022	Communiqué de presse d'annonce des dates de la concertation + mise en ligne site + vidéo (sans mention « participez »)	Acteurs représentatifs Grand public Médias	Affirmer la reprise du projet	RS de la Région, de l'État et SAPN Site Internet du projet et des porteurs de projet Services comm / presse des acteurs représentatifs Médias locaux et spécialisés
20/06 > 03/07/2022	Publicité réglementaire	Tout public	Formalité légale	Publication sur le site internet du maître d'ouvrage et dans les journaux d'annonces légales régionaux (Paris Normandie – édition de l'Eure – et Le Parisien (édition Yvelines) et un journal national.
20/06/2022	Mise en ligne site Internet + boîte mail dédiée + FAQ de base (périodes et modalités, prise en compte des avis et questions, etc.) + mises à jour	Tout public	1er outil d'info dédié au projet	Relations presse e-mailing ciblé
20/06/2022	Dossier de concertation + document de synthèse	1/ Acteurs représentatifs 2/ Grand public	Documenter les parties prenantes	Mise en ligne sur le site du projet Impression Consultable en version papier dans les mairies du périmètre rapproché et aux sièges des intercommunalités
20/06/2022	Vidéo de présentation du projet (motion design version longue alternative)	1/ Acteurs représentatifs 2/ Grand public	Outil pédagogique pour mieux saisir le projet et ses variantes	Envoi du lien aux acteurs représentatifs pour partage sans réserve. Annonce sur les RS (porteurs de projet et partenaires)
20 juin 2022	Numéro d'appel « n°vert » Répondeur enregistreur - Infos factuelles sur la concertation - Renvoi vers le site Internet / FAQ - Possibilité de proposer un thème ou point d'intérêt particulier	Grand public	Selon note garants n° 3 : permettre la délivrance d'informations essentielles sur la procédure (objet, dates...) et le dépôt de suggestions du public.	Documents print et digitaux du projet
Entre le 20/06 et le 04/09/2022	1 ou 2 E-mailing d'info sur le projet RN 13 et la concertation	Fusionner les différents fichiers existants (environ une cinquantaine de contacts)	Mobiliser les acteurs représentatifs	e-mailing
Juin 2022	Préparation de la mise en œuvre de la concertation préalable	Sans objet	Disposer de toute la palette d'outils réglementaires	Cartographie et quantification pour déploiement dès le 5 septembre 2022
Début juillet 2022 pour les CI / CT puis fin août 2022 pour les médias	Plan media + kit comm : visuels presse, affiches, visuels RS, textes d'accompagnement des visuels, dépliant	Acteurs représentatifs Médias + Grand public	Déployer un ensemble d'outils mis à disposition des relais de communication	Adressage par mail avec notice d'emploi et de partage
7 juillet 2022 > 1er septembre 2022	Vacances scolaires d'été			

6 LES MODALITÉS EN PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE RÉGLEMENTAIRE

Rappel des objectifs : communication informative et pédagogique sur le projet, dialogue multipartite, bilan de la concertation

Publicité réglementaire : a été effectuée du 20 juin au 3 juillet 2022

Concertation préalable réglementaire : 5 septembre au 23 octobre 2022

Restitution : fin novembre 2022

Le tableau suivant évoque les grandes étapes de la communication.

Il ne constitue pas en soi un rétroplanning de production. Celui-ci sera élaboré parallèlement et pour chaque action / outil. A ce stade, la lecture chronologique est établie selon dates probables de diffusion (et non de réalisation).

Période de diffusion / partage ou date à retenir	Outils & actions	Cible	Objectifs	Modalités de partage ou diffusion
RAPPEL 20/06 > 03/07/2022	Publicité réglementaire	Tout public	Formalité légale	Publication sur le site internet du maître d'ouvrage et dans les journaux d'annonces légales régionaux (Paris Normandie – édition de l'Eure – et Le Parisien (édition Yvelines) et un journal national.
Fin août 2022	Invitations	Acteurs représentatifs	Mobiliser et par ricochet, mobilisation / information grand public	Envoi personnalisé
Fin août / début septembre	Mise à jour du site Internet : ajout de la fonction «participez» ainsi que parution des actualités et des dates/lieux/horaires/thèmes des réunions	Tout public	Mettre à disposition une information complète et actualisée Favoriser le dépôt de contributions	Relayer sur tous les canaux des porteurs de projet / partenaires
Fin août / début septembre	Dossier de concertation + synthèse + kit de communication (affiches, dépliants, modèles encarts presse, bannières web ...)	Tout public	Incluant modalités de la concertation	e-mailing acteurs représentatifs dépôt mairies
Fin août / début septembre	Kakémonos	Grand public Relais locaux d'information	Informé Identifier (support identitaire)	Lieux / équipements publics du territoire du projet Réunions publiques Stands éphémères
Fin août / début septembre	7 ou 8 Panneaux routiers d'information grands formats + dépliants	Automobilistes de l'A13 et de la RN13	Interpeller les usagers de la route sur projet et lancement de la concertation préalable	Installation panneaux et le long de la RN 13 + dépliants commerces
A partir du 29/08/2022	Version courte de la vidéo	Tout public	Promouvoir la vidéo sur les RS	RS projet et partenaires
Du 29/08 + 4 semaines	Plan média d'annonce de la concertation	Tout public Médias	Mobilisation	Occurrence selon planning média

Période de diffusion / partage ou date à retenir	Outils & actions	Cible	Objectifs	Modalités de partage ou diffusion
Du 29/08 + 4 semaines	Campagne digitale d'annonce de la concertation	Tout public Médias	Mobilisation	Sites Internet et RS de tous les partenaires potentiels + supports digitaux projet
Du 29/08 + 4 semaines	Campagne d'affichage des dates de réunions	Tout public	Mobilisation	Envoi aux collectivités + partenaires Affichage villes + commerçants
Du 29/08 + 4 semaines	Dépliant du projet avec son coupon Questions/Avis à déposer en mairie	Tout public	Mise à disposition multicanaux Mobilisation / information	Dépôt auprès des collectivités Boîtage dans les communes du périmètre rapproché Dépôts lieux publics et points d'information ponctuels Mise en ligne sites. Internet projet et partenaires Quantités pour réunions publiques
05/09 > 23/10/2022	Stand itinérant sur les marchés ou lieu d'intérêt tel que BA105	Tout public	Mobiliser Sensibiliser	Préciser le programme d'événements / marchés ou lieu et animateurs pour tenir le stand / matériel divers
05/ 09 > 23/10/2022	Stand sur lieux rassemblant des publics ciblés tels que BA105	Publics ciblés	Mobiliser Informé Sensibiliser	Prévoir un système de collecte et de restitution des contributions recueillies
05/09 > 23/10/2022	Boîte vocale avec répondeur enregistreur + transcription des Q/R sur site projet	Tout public	Mobiliser Proposer	Outils du projet
05/09 > 23/10/2022	Mise en service des Questions/avis sur le site internet	Tout public	Mobiliser Nourrir le débat	Dispositif de recueil et de traitement à préciser
Du 05/09 au 23/10 2022	Fiches thématiques annexes au dossier de concertation	Acteurs représentatifs Grand public	Développer certains points précis du projet ; par ex : impacts environnementaux, sur le monde agricole...	Lors des réunions publiques Mise en ligne sur le site du projet e-mailings ciblés
Dates à confirmer entre le 05/09 et le 23/10/22	Réunions publiques dans les collectivités (lancement / agriculture / environnement)	Tout public + RV dédiés post-réunions, sur des lieux impactés, avec les riverains, le cas échéant	Informé Débattre	Dispositif de restitution à prévoir (mise en ligne PPT + CRR) Cadrer le format (fiche Question à disposition du public)
Dates à confirmer entre le 05/09 et le 23/10/22	Ateliers participatifs en présentiel thématiques (sécurité routière / mobilités douces et actives / déviation Chauffour-lès-Bonnières)	Tout public	Informé Débattre Proposer	Dispositif de restitution à prévoir Cadrer le format Prévoir un dispositif spécifique de mobilisation via acteurs représentatifs
A partir du 24 octobre 2022	Bilans de la concertation (déroulement et contributions)	Garants CNDP MMOAR	Analyser le déroulement Traiter toutes les contributions et éléments recueillis Produire le bilan	Coordination fine entre garants et équipe en charge du recueil d'informations
Fin novembre 2022	Réunion publique de restitution (invitations / support PPT / CRR)	Tout public	Présenter les enseignements tirés par les porteurs du projet et le bilan établi par les garants.	E-mailing acteurs représentatifs Mise en ligne site projet, porteurs de projet et partenaires
Fin octobre > fin décembre 2022	Site Internet du projet	Tout public	Maintenir l'intérêt	E-mailing de remerciement pour la participation + annonce des prochaines échéances



TOUTE L'INFORMATION
ET L'ACTUALITÉ SUR
RN13-evreux-chaufour.fr

RN13

CONCEPTION/CRÉATION : EGIS ET **AGENCE DBCOM** / 04-2022